



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06679

Numéro SIREN : 480 107 911

Nom ou dénomination : Safran Electronics & Defense

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2017 sous le numéro de dépôt 23441



PLAQUETTE SOCIALE

Safran Electronics & Defense

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2016

Safran Electronics & Defense

18/20 Quai du point du Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Sommaire

A. Etats Financiers	3
B. ANNEXE	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables	7
3. Notes sur le Bilan	16
4. Notes sur le Compte de Résultat	25
5. Autres éléments d'information	27

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2015	31.12.2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 275 121	1 239 204
Production stockée		(5 247)	1 387
Production immobilisée		15 375	15 768
Transfert de charges d'exploitation	4.2	7 084	6 600
Reprises sur amortissements et provisions		58 736	97 145
Autres produits		17 103	14 498
Produits d'exploitation (1)		1 368 172	1 374 602
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(736 789)	(716 998)
Achats stockés d'approvisionnement		(297 481)	(314 169)
Matières premières		(297 481)	(314 169)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		(731)	(4 067)
Achats de sous-traitance		(150 768)	(144 345)
Achats non stockés de matières et fournitures		(78 658)	(57 876)
Services extérieurs		(209 151)	(196 541)
Impôts, taxes et versements assimilés		(36 589)	(34 086)
Charges de personnel		(505 897)	(512 615)
Salaires et traitements		(315 019)	(318 272)
Charges sociales		(190 878)	(194 343)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(85 951)	(123 543)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(38 872)	(39 035)
Sur actif circulant: dépréciations		(4 147)	(28 798)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(42 932)	(55 710)
Autres charges		(4 520)	(10 391)
Charges d'exploitation (2)		(1 369 746)	(1 397 633)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(1 574)	(23 031)
Produits financiers		470 060	68 874
Charges financières		(5 809)	(14 151)
Résultat financier	4.3	464 251	54 723
Résultat courant (avant impôts)		462 677	31 692
Produits exceptionnels		11 115	10 442
Charges exceptionnelles		(13 427)	(12 246)
Résultat exceptionnel	4.4	(2 312)	(1 804)
Participation des salariés		(4 092)	(3 991)
Impôts sur les bénéfices	4.5	40 858	42 759
Total des produits		1 849 347	1 453 918
Total des charges		(1 352 216)	(1 385 262)
Bénéfice / (Perte) net(te)		497 131	68 656

Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF					
	<i>Note</i>	31.12.2015	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	10 831	54 024	43 987	10 037
Fonds commercial		7 472	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		3 359	46 552	43 987	2 565
Immobilisations corporelles	3.1	228 679	657 913	413 432	244 481
Immobilisations financières	3.1	291 071	327 729	44 177	283 552
Titres de participations		278 070	317 905	44 140	273 765
Autres immobilisations financières		13 001	9 824	37	9 787
Total Actif immobilisé		530 581	1 039 666	501 596	538 070
Stocks et en-cours	3.2	440 389	488 564	44 247	444 317
Avances et acomptes versés	3.3	12 977	12 359	-	12 359
Créances clients et comptes rattachés	3.3	538 105	644 883	13 258	631 625
Autres créances	3.3	205 519	225 551	71	225 480
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	6 471	2 361	-	2 361
Charges constatées d'avance	3.6	2 558	4 609	-	4 609
Total Actif circulant		1 206 019	1 378 327	57 576	1 320 751
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		1 736 600	2 417 993	559 172	1 858 821
PASSIF					
	<i>Note</i>	31.12.2015			31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	3.8	372 884			372 884
Autres éléments de capitaux propres	3.8	(414 460)			45 382
Provisions réglementées	3.8	61 659			62 239
Résultat de l'exercice	3.8	497 131			68 656
Capitaux propres		517 214			549 161
Avances et dettes conditionnées		-			-
Autres fonds propres		-			-
Provisions pour risques et charges	3.9	219 211			206 493
Emprunts obligataire	3.10	-			-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-			-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	204 533			176 672
Avances et acomptes reçus	3.10	409 418			531 207
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	180 736			175 866
Autres dettes	3.10	164 841			176 032
Produits constatés d'avance	3.12	40 647			43 390
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 219 386			1 309 660
Ecart de conversion - Passif	3.13	-			-
Total passif		1 736 600			1 858 821

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 858 821 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 68 656 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

NEANT

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2016 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 05 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

La société applique, pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014, la recommandation n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédent l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

La société avait opté à la fin de l'exercice 2005 pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition de titres de participation (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes...).

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » ou « Autres Dettes » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.14. Chiffre d'affaires

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats du fait de retard d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros à ce cours. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des coûts

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison. Le niveau d'avancement est mesuré à partir de l'exécution des jalons techniques prévus dans le contrat, ces derniers devant permettre un rattachement à des niveaux de produits acquis ou de coûts engagés.

L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés « en sortie d'en cours » est porté dans les stocks en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Méthode à l'avancement physique

La méthode qui évalue de façon fiable le niveau d'avancement est l'exécution des unités d'œuvres prévues dans les contrats (exemple des heures de vol).

L'écart entre le chiffre d'affaires comptabilisé et le chiffre d'affaires constaté « en sortie d'en cours » est porté au passif en produit constaté d'avance s'il est négatif, ou à l'actif en facture à établir s'il est positif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieure aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut-être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

SAFRAN Electronics & Defense a adhéré à l'accord de participation Groupe, applicable à compter de l'exercice 2012.

Au sein de la société, un nouvel accord d'intéressement est entré en vigueur en 2014 pour une durée de trois années.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2015	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	44 737	846	1 021	(52)	46 552
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	52 209	846	1 021	(52)	54 024
Terrains	11 765	33	250	-	12 048
Constructions	131 490	8 445	17 080	(157)	156 858
Installations, matériel, outillages	378 298	9 802	14 551	(10 807)	391 844
Autres immobilisations corporelles	54 343	1 386	1 783	(7 831)	49 681
Immobilisations corporelles en cours	48 050	34 125	(34 686)	(7)	47 482
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	623 946	53 791	(1 022)	(18 802)	657 913
Participations financières	310 053	7 852	-	-	317 905
Créances rattachées à des participations	5 055	67	-	(1 750)	3 372
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	5 631	-	-	(882)	4 749
Autres immobilisations financières	2 303	-	-	(649)	1 654
Immobilisations financières	323 091	7 919	-	(3 281)	327 729

Amortissements

	31.12.2015	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	37 636	2 675	-	(15)	(52)	40 244
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	37 636	2 675	-	(15)	(52)	40 244
Terrains	3 408	327	-	-	-	3 735
Constructions	65 194	6 437	-	6	(131)	71 506
Installations, matériel, outillages	281 744	24 118	-	8	(10 422)	295 448
Autres immobilisations corporelles	44 100	5 488	-	-	(7 502)	42 086
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	394 446	36 370	-	14	(18 055)	412 775

Dépréciations

	31.12.2015	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	822	-	-	-	(164)	658
Dépréciations immobilisations financières	32 020	12 754	-	-	(597)	44 177
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	36 584	12 754	-	-	(761)	48 577

Les dépréciations concernent les titres au 31 /12/2016 des sociétés Colibrys pour 8.609 KE, AES pour 1.400 KE, Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 2.745 KE et les reprises concernent la société Robonic pour 597 KE.

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
					Brut	Net					
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Identity & Security	France	159 876,0		100,0	160 065,5	160 065,5	-	-	459 862,0	19 500,0	46 364,0
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 888,2		100,0	9 919,4	-	-	-	12 934,4	(175,3)	1 278,2
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	7 973,5		60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	23 368,9	1 449,5	487,3
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0		100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	15 198,0	1 175,0	2 764,5
- Safran Colibrys SA	Suisse	8 255,4		100,0	17 940,3	-	3 200,0	-	10 149,5	(5 643,0)	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 485,6		100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	76 039,3	5 512,7	376,9
- Sofradir SAS	France	6 000,0		50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	150 729,0	21 739,0	11 000,0
- Safran Réosc	France	2 501,0		100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	20 524,7	1 682,6	2 475,9
- Optrolead SAS	France	1 000,0		50,0	500,0	500,0	-	-	4,2	(0,5)	-
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	2 099,8		100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	18 548,4	(688,9)	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	8 996,7		100,0	11 471,9	2 326,9	-	-	364,6	(933,8)	-
- AES	Allemagne	50,0		50,0	5 750,0	1 600,0	-	-	17 004,0	550,0	-
- Sagem USA Inc	USA	0,9		100,0	23 990,9	23 990,9	-	-	-	1 754,0	1 850,7
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 072,2		100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	4 382,3	286,9	183,5
- Robonic	Finlande	6,9		100,0	2 049,6	597,0	-	-	3 493,0	344,0	-
- Astrac	France	300,0		50,0	750,0	267,5	-	-	-	-	-
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	156,5		100,0	151,4	151,4	-	-	1 784,0	81,0	-
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	1 821,0		49,0	1 800,0	750,0	-	-	-	-	236,3
- OEM Défense Services	France	100,0		20,0	20,0	20,0	-	-	-	-	190,6
- EOS SCRL		Illimité		-	2,0	2,0	-	-	-	-	-
- Sagembat Défense LLC	Emirats	37,5		49,0	14,7	14,7	-	-	-	-	-
- TNS Mars	France	15,0		25,0	2,2	2,2	-	-	-	-	43,2
- Sanoët Joint Venture	Biélorussie	90,4		34,0	26,3	26,3	-	-	-	-	-

(*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles)

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2015			31.12.2016		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	94 772	24 223	70 549	95 839	22 101	73 738
Produits finis	204 011	23 971	180 040	199 653	21 491	178 162
En-cours de production	192 459	2 659	189 800	193 072	655	192 417
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	491 242	50 853	440 389	488 564	44 247	444 317

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2016	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	12 359	12 359	-	-
Créances clients et comptes rattachés	644 883	209 856	435 027	-
Créances fiscales et sociales	50 742	50 742	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	707 984	272 957	435 027	-
Créances diverses	174 809	51 963	122 774	72
Charges constatées d'avance	4 609	4 452	157	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	179 418	56 415	122 931	72
Dépréciations	(13 329)	(13 329)	-	-
Total	874 073	316 043	557 958	72

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2016
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	6 471	2 361
Valeur mobilières de placement et disponibilités	6 471	2 361

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	267 888	349 377
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	287	2 747
Total	268 175	352 124

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 296 Meuros contre 242 Meuros au 31 décembre 2015.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	621 474 044			0,60
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2016
Capital social	372 884	-	-	-	372 884
Autres éléments de capitaux propres	(414 461)	459 841	1	-	45 381
Primes d'émission de fusion, d'apport	4 586	-	-	-	4 586
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	28 250	9 037	1	-	37 288
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(447 297)	450 804	-	-	3 507
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	61 659	-	10 862	(10 282)	62 239
Résultat de l'exercice	497 131	(459 841)	68 654	(37 288)	68 656
Total	517 213	-	79 517	(47 570)	549 160

Sur 2015, un acompte sur dividende pour 447 461KE a été versé à Safran SA suite à la remontée de l'acompte sur dividende de Safran Identity & Security

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2015	Dotations	Reprises		31.12.2016
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	61 477	10 862	-	(10 282)	62 057
Autres provisions réglementées	182	-	-	-	182
Total provisions réglementées	61 659	10 862	-	(10 282)	62 239
Garanties de fonctionnement	37 240	6 563	-	(17 412)	26 391
Garanties financières	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	44 079	14 857	-	(11 196)	47 740
Engagements de retraite et assimilés	62 382	8 072	-	(6 463)	63 991
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	27 671	806	-	(7 527)	20 950
Litiges	465	966	-	(365)	1 066
Autres	47 372	24 446	(1 700)	(23 765)	46 353
Total provisions pour risques et charges	219 209	55 710	(1 700)	(66 728)	206 491
Résultat d'exploitation		55 710	1 700	66 728	
Résultat financier		-	-	-	
Résultat exceptionnel		10 862	-	10 282	
Total		66 572	1 700	77 010	

Sur 2016, une provision complémentaire pour situation nette négative a été constituée pour Colibrys pour un montant de 10 850KE

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2016
Taux d'actualisation	2,00%	1,30%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	2,00%	1,30%
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	1,12% - 5,00%
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2008-2010	INSEE 2010-2012

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2016	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(80 504)	(87 309)	(465)	(86 844)
Valeur de marché des actifs de couverture	(207)	(211)	(211)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(80 297)	(87 098)	(254)	(86 844)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	24 874	30 287	33	30 254
Engagements provisionnés au bilan	(55 423)	(56 811)	(221)	(56 590)
Coût des services rendus	4 429	3 968	50	3 918
Coût financier	1 391	1 576	10	1 566
Amortissement des écarts actuariels	1 337	1 293	22	1 271
Charge	7 157	6 837	82	6 755
Rendement attendu des actifs de couverture	(2)	(2)	(2)	-
Prestations payées	(5 366)	(5 447)	-	(5 447)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 789	1 388	80	1 308

Régimes de retraite à prestations définies

Suite à la fermeture de ce régime, les salariés cadres ont été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies.

Fin 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif prend effet au 1^{er} janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2016	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	176 672	158 104	5 381	13 187
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	175 189	156 621	5 381	13 187
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	1 483	1 483	-	-
Dettes financières	176 672	158 104	5 381	13 187
Avances et acomptes reçus sur des encours	531 207	531 207	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 633	169 633	-	-
Dettes fiscales et sociales	159 083	159 083	-	-
Autres dettes d'exploitation	16 949	16 949	-	-
Dettes d'exploitation	876 872	876 872	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 233	6 233	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 059 777	1 041 209	5 381	13 187
Produits constatés d'avance	43 390	38 338	2 150	2 902
Total	1 103 167	1 079 547	7 531	16 089

3.11. CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2016
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 748	1 483
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 201	108 911
Dettes fiscales et sociales	116 565	121 606
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 972	3 053
Autres dettes	-	-
Total	241 486	235 053

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 43.390 K€ contre 40.647 K€ en 2015 sont composés principalement pour :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 32.499 K€ contre 30.008 K€ en 2015, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.
- 3.030 K€ de la plus value comptable réalisée en 2009 lors de la cession de l'ensemble immobilier de Massy à l'occasion de la mise en place d'un crédit bail. Cette plus value est rapportée au résultat sur la durée du contrat de crédit-bail de 12 ans.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Première monte, produits et prestations associés	757 482	772 953
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	280 211	271 634
Ventes d'études	229 550	190 107
Autres	7 878	4 510
Total	1 275 121	1 239 204

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France	786 941	755 933
Export	488 180	483 271
Total	1 275 121	1 239 204

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 6.600 K€.

En 2016, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 3.2 M€

4.3. RESULTAT FINANCIER

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus et autres produits de participation	465 458	67 253
Intérêts et produits assimilés	932	564
Reprise de provision des titres de participation	-	597
Autres reprises de provisions financières	3 001	-
Différences positives de change	669	460
Produits financiers	470 060	68 874
Dépréciations des titres de participation	(1 400)	(12 754)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(3 932)	(980)
Différences négatives de change	(477)	(416)
Charges financières	(5 809)	(14 150)
Résultat financier	464 251	54 724

En novembre 2015, Sagem a reçu pour 430.067 KE d'acompte sur dividende de Morpho.

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Variation des provisions réglementées	(1 913)	(580)
Produits sur opérations de gestion	579	63
Produits sur opérations en capital	368	87
Charges sur opérations de gestion	(61)	(632)
Charges sur opérations en capital	(1 285)	(741)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(2 312)	(1 803)

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Courant	31 692	-	31 692
Exceptionnel	(1 804)	-	(1 804)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ...	(3 991)	42 759	38 768
Total	25 897	42 759	68 656
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR, le CICE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant du déficit reportable est de 529 495 257 E

Le CICE correspond à 6% de la masse salariale éligible réelle à laquelle est retraitée le montant des subventions CIFRE.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2016
Engagements sociaux	18 287	24 375
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	43 528	40 248
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	6 587	5 912
Autres engagements	4 085	4 987
Total	72 487	75 522

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2016
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	4 233	3 612
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	4 233	3 612

5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	15 274,0	37 953,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	15 274,0	37 953,0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						-
Constructions	5 378	39 081	5 213	22 193	-	-
Installations techniques et outillages						-
Autres immobilisations						-
Total	5 378	39 081	5 213	22 193	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

NEANT

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une garantie de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours garantis annuels. Ces cours garantis sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours garantis communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2016, le principal cours de change garanti dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,24 USD

Les cours garantis EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2017 : 1 EUR = 1,21 USD

- 2018 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2016 du groupe Safran

- 2019 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2016 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2016, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 14.088 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2015	31.12.2016
Ingénieurs et cadres	2 998	3 048
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 540	2 478
Ouvriers	919	874
Effectif salarié	6 457	6 400
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 457	6 400

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2016 ressortent à 330 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture 2016.

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Société par actions simplifiée au capital de 372 884 426,40 euros
Siège social : 18/20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt
480 107 911 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE des ASSOCIES
DU
07 JUIN 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le mercredi sept juin, à 15 heures, au siège social, 18/20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation qui leur a été faite par courriel en date du 22 mai 2017.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Martin Sion préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire.

Les sociétés Safran, Safran Landing Systems et Safran Transmission Systems, associés de la Société, sont respectivement représentées par Monsieur Philippe Petitcolin, Monsieur Vincent Mascré et Madame Hélène-Moreau Leroy, présents.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Secrétaire, qui constate que tous les actionnaires sont présents, détenant la totalité des 621 474 044 actions qui composent le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Nicolas Macé, Monsieur Eric Meresse, Commissaire du Gouvernement, et Messieurs Rémi Dupuis et Bruno Simon, représentants du Comité Central d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société tels qu'ils sont actuellement en vigueur,
- la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par le Secrétaire,
- ainsi que les documents adressés aux associés avec leur convocation ou tenus à leur disposition :
 - o l'ordre du jour,
 - o le rapport du Président, comprenant notamment en ses annexes :
 - le projet de texte des résolutions,
 - les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
 - o les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la société au cours de l'exercice 2016 ;*
- *Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la société arrêtés au 31 décembre 2016 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 68 656 314,80 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice de l'exercice augmenté du report à nouveau bénéficiaire antérieur d'un montant de 3 507 352,14 euros porte le bénéfice distribuable à la somme de 72 163 666,94 euros, décide, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- Dividende de 0,11 € euro par action, soit.....68 362 144,84 euros
- Report à nouveau.....3 801 522,10 euros

Le dividende sera mis en paiement le lendemain de la présente Assemblée.

L'Assemblée prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué</u> ¹
2013	0,12 euro	74 576 885,28 euros
2014	0,42 euro	261 019 098,48 euros
2015	0,78 euro	484 749 754,32 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

¹ Nombre total d'actions inchangé depuis 2009 soit 621 474 044 actions rémunérées de 0,60€ de nominal chacune

Troisième résolution
(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 15h30.

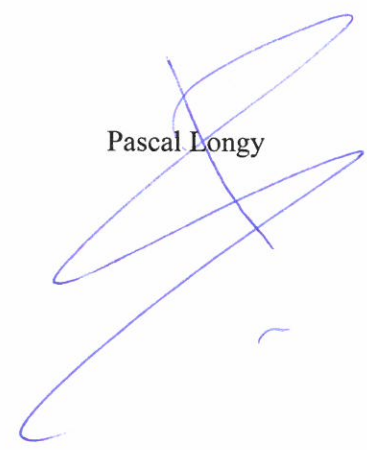
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président



Martin Sion

Le Secrétaire



Pascal Longy

Safran Electronics & Defense
(Anciennement Sagem Défense Sécurité)
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Safran Electronics & Defense (Anciennement Sagem Défense Sécurité)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 2.14 « Chiffre d'affaires » de l'annexe, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats de prestations de services ou mixtes sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement. La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyse de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée du contrat. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société dans ce domaine, ainsi qu'à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 24 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Macé



PLAQUETTE SOCIALE

Safran Electronics & Defense

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2016

Safran Electronics & Defense

18/20 Quai du point du Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Sommaire

A. Etats Financiers	3
B. ANNEXE	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables	7
3. Notes sur le Bilan	16
4. Notes sur le Compte de Résultat	25
5. Autres éléments d'information	27

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2015	31.12.2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 275 121	1 239 204
Production stockée		(5 247)	1 387
Production immobilisée		15 375	15 768
Transfert de charges d'exploitation	4.2	7 084	6 600
Reprises sur amortissements et provisions		58 736	97 145
Autres produits		17 103	14 498
Produits d'exploitation (1)		1 368 172	1 374 602
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(736 789)	(716 998)
Achats stockés d'approvisionnement		(297 481)	(314 169)
Matières premières		(297 481)	(314 169)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		(731)	(4 067)
Achats de sous-traitance		(150 768)	(144 345)
Achats non stockés de matières et fournitures		(78 658)	(57 876)
Services extérieurs		(209 151)	(196 541)
Impôts, taxes et versements assimilés		(36 589)	(34 086)
Charges de personnel		(505 897)	(512 615)
Salaires et traitements		(315 019)	(318 272)
Charges sociales		(190 878)	(194 343)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(85 951)	(123 543)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(38 872)	(39 035)
Sur actif circulant: dépréciations		(4 147)	(28 798)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(42 932)	(55 710)
Autres charges		(4 520)	(10 391)
Charges d'exploitation (2)		(1 369 746)	(1 397 633)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(1 574)	(23 031)
Produits financiers		470 060	68 874
Charges financières		(5 809)	(14 151)
Résultat financier	4.3	464 251	54 723
Résultat courant (avant impôts)		462 677	31 692
Produits exceptionnels		11 115	10 442
Charges exceptionnelles		(13 427)	(12 246)
Résultat exceptionnel	4.4	(2 312)	(1 804)
Participation des salariés		(4 092)	(3 991)
Impôts sur les bénéfices	4.5	40 858	42 759
Total des produits		1 849 347	1 453 918
Total des charges		(1 352 216)	(1 385 262)
Bénéfice / (Perte) net(te)		497 131	68 656

Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF					
	Note	31.12.2015	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2016
(en milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles	3.1	10 831	54 024	43 987	10 037
Fonds commercial		7 472	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		3 359	46 552	43 987	2 565
Immobilisations corporelles	3.1	228 679	657 913	413 432	244 481
Immobilisations financières	3.1	291 071	327 729	44 177	283 552
Titres de participations		278 070	317 905	44 140	273 765
Autres immobilisations financières		13 001	9 824	37	9 787
Total Actif immobilisé		530 581	1 039 666	501 596	538 070
Stocks et en-cours	3.2	440 389	488 564	44 247	444 317
Avances et acomptes versés	3.3	12 977	12 359	-	12 359
Créances clients et comptes rattachés	3.3	538 105	644 883	13 258	631 625
Autres créances	3.3	205 519	225 551	71	225 480
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	6 471	2 361	-	2 361
Charges constatées d'avance	3.6	2 558	4 609	-	4 609
Total Actif circulant		1 206 019	1 378 327	57 576	1 320 751
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-		-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-		-
Total actif		1 736 600	2 417 993	559 172	1 858 821
PASSIF			Note	31.12.2015	31.12.2016
(en milliers d'euros)					
Capital social			3.8	372 884	372 884
Autres éléments de capitaux propres			3.8	(414 460)	45 382
Provisions réglementées			3.8	61 659	62 239
Résultat de l'exercice			3.8	497 131	68 656
Capitaux propres				517 214	549 161
Avances et dettes conditionnées				-	-
Autres fonds propres				-	-
Provisions pour risques et charges			3.9	219 211	206 493
Emprunts obligataire			3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD			3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières			3.10	204 533	176 672
Avances et acomptes reçus			3.10	409 418	531 207
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3.10	180 736	175 866
Autres dettes			3.10	164 841	176 032
Produits constatés d'avance			3.12	40 647	43 390
Dettes financières, d'exploitation et diverses				1 219 386	1 309 660
Ecart de conversion - Passif			3.13	-	-
Total passif				1 736 600	1 858 821

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 858 821 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 68 656 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

NEANT

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2016 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 05 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

La société applique, pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014, la recommandation n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédent l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

La société avait opté à la fin de l'exercice 2005 pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition de titres de participation (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes...).

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » ou « Autres Dettes » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.14. Chiffre d'affaires

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats du fait de retard d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros à ce cours. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des coûts

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison. Le niveau d'avancement est mesuré à partir de l'exécution des jalons techniques prévus dans le contrat, ces derniers devant permettre un rattachement à des niveaux de produits acquis ou de coûts engagés.

L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés « en sortie d'en cours » est porté dans les stocks en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Méthode à l'avancement physique

La méthode qui évalue de façon fiable le niveau d'avancement est l'exécution des unités d'œuvres prévues dans les contrats (exemple des heures de vol).

L'écart entre le chiffre d'affaires comptabilisé et le chiffre d'affaires constaté « en sortie d'en cours » est porté au passif en produit constaté d'avance s'il est négatif, ou à l'actif en facture à établir s'il est positif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieure aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut-être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

SAFRAN Electronics & Defense a adhéré à l'accord de participation Groupe, applicable à compter de l'exercice 2012.

Au sein de la société, un nouvel accord d'intéressement est entré en vigueur en 2014 pour une durée de trois années.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2015	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	44 737	846	1 021	(52)	46 552
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	52 209	846	1 021	(52)	54 024
Terrains	11 765	33	250	-	12 048
Constructions	131 490	8 445	17 080	(157)	156 858
Installations, matériel, outillages	378 298	9 802	14 551	(10 807)	391 844
Autres immobilisations corporelles	54 343	1 386	1 783	(7 831)	49 681
Immobilisations corporelles en cours	48 050	34 125	(34 686)	(7)	47 482
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	623 946	53 791	(1 022)	(18 802)	657 913
Participations financières	310 053	7 852	-	-	317 905
Créances rattachées à des participations	5 055	67	-	(1 750)	3 372
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	5 631	-	-	(882)	4 749
Autres immobilisations financières	2 303	-	-	(649)	1 654
Immobilisations financières	323 091	7 919	-	(3 281)	327 729

Amortissements

	31.12.2015	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	37 636	2 675	-	(15)	(52)	40 244
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	37 636	2 675	-	(15)	(52)	40 244
Terrains	3 408	327	-	-	-	3 735
Constructions	65 194	6 437	-	6	(131)	71 506
Installations, matériel, outillages	281 744	24 118	-	8	(10 422)	295 448
Autres immobilisations corporelles	44 100	5 488	-	-	(7 502)	42 086
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	394 446	36 370	-	14	(18 055)	412 775

Dépréciations

	31.12.2015	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	822	-	-	-	(164)	658
Dépréciations immobilisations financières	32 020	12 754	-	-	(597)	44 177
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	36 584	12 754	-	-	(761)	48 577

Les dépréciations concernent les titres au 31 /12/2016 des sociétés Colibrys pour 8.609 KE, AES pour 1.400 KE, Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 2.745 KE et les reprises concernent la société Robonic pour 597 KE.

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
					Brut	Net					
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Identity & Security	France	159 876,0		100,0	160 065,5	160 065,5	-	-	459 862,0	19 500,0	46 364,0
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 888,2		100,0	9 919,4	-	-	-	12 934,4	(175,3)	1 278,2
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	7 973,5		60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	23 368,9	1 449,5	487,3
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0		100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	15 198,0	1 175,0	2 764,5
- Safran Colibrys SA	Suisse	8 255,4		100,0	17 940,3	-	3 200,0	-	10 149,5	(5 643,0)	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 485,6		100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	76 039,3	5 512,7	376,9
- Sofradir SAS	France	6 000,0		50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	150 729,0	21 739,0	11 000,0
- Safran Réosc	France	2 501,0		100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	20 524,7	1 682,6	2 475,9
- Optrolead SAS	France	1 000,0		50,0	500,0	500,0	-	-	4,2	(0,5)	-
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	2 099,8		100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	18 548,4	(688,9)	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	8 996,7		100,0	11 471,9	2 326,9	-	-	364,6	(933,8)	-
- AES	Allemagne	50,0		50,0	5 750,0	1 600,0	-	-	17 004,0	550,0	-
- Sagem USA Inc	USA	0,9		100,0	23 990,9	23 990,9	-	-	-	1 754,0	1 850,7
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 072,2		100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	4 382,3	286,9	183,5
- Robonic	Finlande	6,9		100,0	2 049,6	597,0	-	-	3 493,0	344,0	-
- Astrac	France	300,0		50,0	750,0	267,5	-	-	-	-	-
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	156,5		100,0	151,4	151,4	-	-	1 784,0	81,0	-
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	1 821,0		49,0	1 800,0	750,0	-	-	-	-	236,3
- OEM Défense Services	France	100,0		20,0	20,0	20,0	-	-	-	-	190,6
- EOS SCRL		Illimité		-	2,0	2,0	-	-	-	-	-
- Sagembat Défense LLC	Emirats	37,5		49,0	14,7	14,7	-	-	-	-	-
- TNS Mars	France	15,0		25,0	2,2	2,2	-	-	-	-	43,2
- Sanoët Joint Venture	Biélorussie	90,4		34,0	26,3	26,3	-	-	-	-	-

(*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles)

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2015			31.12.2016		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	94 772	24 223	70 549	95 839	22 101	73 738
Produits finis	204 011	23 971	180 040	199 653	21 491	178 162
En-cours de production	192 459	2 659	189 800	193 072	655	192 417
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	491 242	50 853	440 389	488 564	44 247	444 317

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2016	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	12 359	12 359	-	-
Créances clients et comptes rattachés	644 883	209 856	435 027	-
Créances fiscales et sociales	50 742	50 742	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	707 984	272 957	435 027	-
Créances diverses	174 809	51 963	122 774	72
Charges constatées d'avance	4 609	4 452	157	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	179 418	56 415	122 931	72
Dépréciations	(13 329)	(13 329)	-	-
Total	874 073	316 043	557 958	72

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2016
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	6 471	2 361
Valeur mobilières de placement et disponibilités	6 471	2 361

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	267 888	349 377
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	287	2 747
Total	268 175	352 124

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 296 Meuros contre 242 Meuros au 31 décembre 2015.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	621 474 044			0,60
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2016
Capital social	372 884	-	-	-	372 884
Autres éléments de capitaux propres	(414 461)	459 841	1	-	45 381
Primes d'émission de fusion, d'apport	4 586	-	-	-	4 586
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	28 250	9 037	1	-	37 288
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(447 297)	450 804	-	-	3 507
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	61 659	-	10 862	(10 282)	62 239
Résultat de l'exercice	497 131	(459 841)	68 654	(37 288)	68 656
Total	517 213	-	79 517	(47 570)	549 160

Sur 2015, un acompte sur dividende pour 447 461KE a été versé à Safran SA suite à la remontée de l'acompte sur dividende de Safran Identity & Security

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2015	Dotations	Reprises		31.12.2016
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	61 477	10 862	-	(10 282)	62 057
Autres provisions réglementées	182	-	-	-	182
Total provisions réglementées	61 659	10 862	-	(10 282)	62 239
Garanties de fonctionnement	37 240	6 563	-	(17 412)	26 391
Garanties financières	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	44 079	14 857	-	(11 196)	47 740
Engagements de retraite et assimilés	62 382	8 072	-	(6 463)	63 991
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	27 671	806	-	(7 527)	20 950
Litiges	465	966	-	(365)	1 066
Autres	47 372	24 446	(1 700)	(23 765)	46 353
Total provisions pour risques et charges	219 209	55 710	(1 700)	(66 728)	206 491
Résultat d'exploitation		55 710	1 700	66 728	
Résultat financier		-	-	-	
Résultat exceptionnel		10 862	-	10 282	
Total		66 572	1 700	77 010	

Sur 2016, une provision complémentaire pour situation nette négative a été constituée pour Colibrys pour un montant de 10 850KE

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2016
Taux d'actualisation	2,00%	1,30%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	2,00%	1,30%
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	1,12% - 5,00%
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2008-2010	INSEE 2010-2012

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2016	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(80 504)	(87 309)	(465)	(86 844)
Valeur de marché des actifs de couverture	(207)	(211)	(211)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(80 297)	(87 098)	(254)	(86 844)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	24 874	30 287	33	30 254
Engagements provisionnés au bilan	(55 423)	(56 811)	(221)	(56 590)
Coût des services rendus	4 429	3 968	50	3 918
Coût financier	1 391	1 576	10	1 566
Amortissement des écarts actuariels	1 337	1 293	22	1 271
Charge	7 157	6 837	82	6 755
Rendement attendu des actifs de couverture	(2)	(2)	(2)	-
Prestations payées	(5 366)	(5 447)	-	(5 447)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 789	1 388	80	1 308

Régimes de retraite à prestations définies

Suite à la fermeture de ce régime, les salariés cadres ont été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies.

Fin 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif prend effet au 1^{er} janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2016	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	176 672	158 104	5 381	13 187
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	175 189	156 621	5 381	13 187
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	1 483	1 483	-	-
Dettes financières	176 672	158 104	5 381	13 187
Avances et acomptes reçus sur des encours	531 207	531 207	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 633	169 633	-	-
Dettes fiscales et sociales	159 083	159 083	-	-
Autres dettes d'exploitation	16 949	16 949	-	-
Dettes d'exploitation	876 872	876 872	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 233	6 233	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 059 777	1 041 209	5 381	13 187
Produits constatés d'avance	43 390	38 338	2 150	2 902
Total	1 103 167	1 079 547	7 531	16 089

3.11. CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2016
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 748	1 483
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 201	108 911
Dettes fiscales et sociales	116 565	121 606
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 972	3 053
Autres dettes	-	-
Total	241 486	235 053

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 43.390 K€ contre 40.647 K€ en 2015 sont composés principalement pour :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 32.499 K€ contre 30.008 K€ en 2015, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.
- 3.030 K€ de la plus value comptable réalisée en 2009 lors de la cession de l'ensemble immobilier de Massy à l'occasion de la mise en place d'un crédit bail. Cette plus value est rapportée au résultat sur la durée du contrat de crédit-bail de 12 ans.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Première monte, produits et prestations associés	757 482	772 953
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	280 211	271 634
Ventes d'études	229 550	190 107
Autres	7 878	4 510
Total	1 275 121	1 239 204

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France	786 941	755 933
Export	488 180	483 271
Total	1 275 121	1 239 204

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 6.600 K€.

En 2016, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 3.2 M€

4.3. RESULTAT FINANCIER

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus et autres produits de participation	465 458	67 253
Intérêts et produits assimilés	932	564
Reprise de provision des titres de participation	-	597
Autres reprises de provisions financières	3 001	-
Différences positives de change	669	460
Produits financiers	470 060	68 874
Dépréciations des titres de participation	(1 400)	(12 754)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(3 932)	(980)
Différences négatives de change	(477)	(416)
Charges financières	(5 809)	(14 150)
Résultat financier	464 251	54 724

En novembre 2015, Sagem a reçu pour 430.067 KE d'acompte sur dividende de Morpho.

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2015	31.12.2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Variation des provisions réglementées	(1 913)	(580)
Produits sur opérations de gestion	579	63
Produits sur opérations en capital	368	87
Charges sur opérations de gestion	(61)	(632)
Charges sur opérations en capital	(1 285)	(741)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(2 312)	(1 803)

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Courant	31 692	-	31 692
Exceptionnel	(1 804)	-	(1 804)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ...	(3 991)	42 759	38 768
Total	25 897	42 759	68 656
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR, le CICE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant du déficit reportable est de 529 495 257 E

Le CICE correspond à 6% de la masse salariale éligible réelle à laquelle est retraitée le montant des subventions CIFRE.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2016
Engagements sociaux	18 287	24 375
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	43 528	40 248
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	6 587	5 912
Autres engagements	4 085	4 987
Total	72 487	75 522

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2016
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	4 233	3 612
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	4 233	3 612

5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	15 274,0	37 953,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	15 274,0	37 953,0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						-
Constructions	5 378	39 081	5 213	22 193	-	-
Installations techniques et outillages						-
Autres immobilisations						-
Total	5 378	39 081	5 213	22 193	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

NEANT

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une garantie de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours garantis annuels. Ces cours garantis sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours garantis communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2016, le principal cours de change garanti dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,24 USD

Les cours garantis EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2017 : 1 EUR = 1,21 USD

- 2018 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2016 du groupe Safran

- 2019 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2016 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2016, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 14.088 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2015	31.12.2016
Ingénieurs et cadres	2 998	3 048
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 540	2 478
Ouvriers	919	874
Effectif salarié	6 457	6 400
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 457	6 400

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2016 ressortent à 330 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture 2016.